Dernière mise à jour : 06 juillet 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Les informations présentées ci-dessous sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis par les autorités officielles. Il incombe à chaque passager de vérifier les exigences et restrictions en vigueur avant la réservation et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	ESTA WAIVER PROGRAM	NON ESTA WAIVER PROGRAM
Hiver 2026/27 **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, JAMAIQUE, ÎLES CAÏMANS, BAHAMAS, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, BAHAMAS, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, MEXIQUE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, PUERTO RICO, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, JAMAÏQUE, ÎLES CAÏMANS, MEXIQUE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, MEXIQUE, HONDURAS, MEXIQUE, ÉTATS-UNIS**	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS** **PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA (lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.** **https://esta.cbp.dhs.gov/esta** Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis. Selon les services d'immigration des États-Unis, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba à partir du 12 janvier 2021 ne peuvent pas se rendre aux États-Unis avec l'ESTA et doivent demander un VISA américain auprès d'une ambassade ou d'un consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à tous ceux qui ont la double nationalité d'un pays VWP et de Cuba au moment où ils font leur demande d'ESTA. **UN CONTROLE STRICT SERA EFFECTUÉ A L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS** Les passagers ayant visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure. **Les titres de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.** **PAYS ELIGIBLE À L'ESTA :** Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Corée du Sud*, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce*, Hongrie*, Irlande, Islande, Italie, Israël, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque*, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Suède, Suisse, Taïwan**. *Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique. **Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique, ainsi que d'un numéro d'identité national. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection).	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS** **PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS ET VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (double ou multiple entrées).** **Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.** **Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ DE 3 MOIS :** Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Russie, Arabie Saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, St. Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

	https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	

ÉTATS-UNIS, ÎLES CAÏMANS (ROYAUME-UNI), JAMAÏQUE, ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, BONAIRE (PAYS-BAS), ARUBA (PAYS-BAS), CURAÇAO (PAYS-BAS), REPUBLIQUE DOMINICAINE (CABO ROJO), JAMAÏQUE, ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, JAMAÏQUE, COLOMBIE, PANAMA, COSTA RICA, HONDURAS (ROATAN), BELIZE, ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, ÎLES VIERGES AMERICAINES (ÉTATS-UNIS), SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINT-MARTIN (PAYS-BAS), ANTIGUA-ET-BARBUDA, PORTO RICO (ÉTATS-UNIS), REPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, CURAÇAO (PAYS-BAS), ARUBA (PAYS-BAS), REPUBLIQUE DOMINICAINE (CABO ROJO), JAMAÏQUE, ÎLES CAÏMANS (ROYAUME-UNI), ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, ÎLES CAÏMANS (ROYAUME-UNI), JAMAÏQUE, CURAÇAO (PAYS-BAS), BONAIRE (PAYS-BAS), ARUBA (PAYS-BAS), ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, JAMAÏQUE, COLOMBIE, PANAMA, COSTA RICA, HONDURAS (ROATAN), BELIZE, ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, CURAÇAO (PAYS-BAS), ARUBA (PAYS-BAS), JAMAÏQUE, ÎLES CAÏMANS (ROYAUME-UNI), MEXIQUE, ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS, ÎLES CAÏMANS (ROYAUME-UNI), JAMAÏQUE, ARUBA (PAYS-BAS), BONAIRE (PAYS-BAS), REPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS

INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS

PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA
(lié au numéro de passeport) ou à un VISA AMERICAIN (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.

https://esta.cbp.dhs.gov/esta

Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.

Selon les services d'immigration des États-Unis, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba à partir du 12 janvier 2021 ne peuvent pas se rendre aux États-Unis avec l'ESTA et doivent demander un VISA américain auprès d'une ambassade ou d'un consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à tous ceux qui ont la double nationalité d'un pays VWP et de Cuba au moment où ils font leur demande d'ESTA.

UN CONTROLE STRICT SERA EFFECTUÉ A L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS

Les passagers ayant visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure.

Les titres de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.

PAYS ELIGIBLE À L'ESTA : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Corée du Sud*, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce*, Hongrie*, Irlande, Islande, Italie, Israël, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque*, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Suède, Suisse, Taïwan**.

*Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique.
**Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique, ainsi que d'un numéro d'identité national.

Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection).
https://esta.cbp.dhs.gov/
Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis.
Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS

PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS ET VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (double ou multiple entrées).

Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.

Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ DE 3 MOIS :

Angola, Antigua & Barbuda, Antilles, Argentina, Armenia, Aruba, Bahamas, The Barbados, Belize, Bermuda, Bolivia, Bosnia & Herzegovina, Brazil, Brunei, Bulgaria, Burma, Canada, Colombia, Costa Rica, Cote d'Ivoire, Cyprus, Dominica, Dominican Republic, Egypt, El Salvador, Ethiopia, Fiji, Gabon, Georgia, Grenada, Guatemala, Guinea, Guyana, Haiti, Hong Kong, India, Indonesia, Jamaica, Kosovo, Lebanon, Libya, Macau, Macedonia, Madagascar, Malaysia, Maldives, Mauritania, Mauritius, Mexico, Mongolia, Montenegro, Mozambique, Nepal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palau, Panama, Papua New Guinea, Paraguay, Peru, Philippines, Qatar, Romania, Russia, Saudi Arabia, Serbia, Seychelles, South Africa, Sri Lanka, St. Kitts & Nevis, St. Lucia, St. Vincent & the Grenadines, Suriname, Thailand, Trinidad & Tobago, Tunisia, Turkey, Tuvalu, Ukraine, United Arab Emirates, Uruguay, Uzbekistan, Vatican (Holy See), Venezuela, Zimbabwe.

Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection).

https://esta.cbp.dhs.gov/

Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis.
Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, ÉTATS-UNIS **ÉTATS-UNIS, ÎLES TURQUES-ET-CAÏQUES (ROYAUME-UNI), BAHAMAS, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, SAINT-MARTIN (PAYS-BAS), SAINT-KITTS-ET-NEVIS, ÎLES VIERGES (ÉTATS-UNIS), REPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, PORTO RICO (ÉTATS-UNIS), SAINT-KITTS-ET-NEVIS, ÎLES VIERGES (ÉTATS-UNIS), REPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, SAINT-MARTIN (PAYS-BAS), ANTIGUA-ET-BARBUDA, ÎLES VIERGES (ÉTATS-UNIS), REPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, REPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, PORTO RICO (ÉTATS-UNIS), SAINT-MARTIN (PAYS-BAS), ÎLES VIERGES AMERICAINES (ÉTATS-UNIS), ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, BAHAMAS, ÎLES TURQUES-ET-CAÏQUES (ROYAUME-UNI), ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, SAINT-MARTIN (PAYS-BAS), ANTIGUA-ET-BARBUDA, ÎLES VIERGES (ÉTATS-UNIS), REPUBLIQUE DOMINICAINE, ÉTATS-UNIS** **ÉTATS-UNIS, SAINT-MARTIN (PAYS-BAS), ANTIGUA-ET-BARBUDA, ÎLES VIERGES (ÉTATS-UNIS), BAHAMAS, ÉTATS-UNIS**	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS** **PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA (lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.** **https://esta.cbp.dhs.gov/esta** Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis. Selon les services d'immigration des États-Unis, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba à partir du 12 janvier 2021 ne peuvent pas se rendre aux États-Unis avec l'ESTA et doivent demander un VISA américain auprès d'une ambassade ou d'un consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à tous ceux qui ont la double nationalité d'un pays VWP et de Cuba au moment où ils font leur demande d'ESTA. **UN CONTROLE STRICT SERA EFFECTUÉ A L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS** Les passagers ayant visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure. **Les titres de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.** **PAYS ELIGIBLE À L'ESTA :** Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Corée du Sud*, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce*, Hongrie*, Irlande, Islande, Italie, Israël, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque*, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Suède, Suisse, Taïwan**. *Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique. **Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique, ainsi que d'un numéro d'identité national. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS** **PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, double ou multiple entrées).** **Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.** **Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ DE 3 MOIS :** Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Russie, Arabie Saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, St. Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.